

	, le

AUTORISATION DE DEPÔT DE DOSSIER / PROCURATION

Je, so	oussigné (e)
(Coch	nez une des 2 possibilités)
0	déclare déposer ou envoyer moi-même mon dossier de demande d'équivalence au Service des Equivalences. Je m'occuperai moi-même des démarches de restitution des originaux (pas d'intervention d'un tiers).
0	autorisedomicilié à
	à déposer ou envoyer mon dossier de demande d'équivalence au Service des Equivalences ET à récupérer mes originaux dès la fin du traitement de mon dossier.

Mon dossier comporte : (cochez les documents fournis)

- o Mon diplôme original (pas pour les sessions 2018, 2017 et 2016).
- o Mon relevé de notes original.
- o La preuve de mon parcours dans l'enseignement supérieur au Cameroun en original. (facultatif)
- Mon acte de naissance original.
- o La preuve de paiement des frais de 150 €.
- Ma lettre de motivation <u>manuscrite, signée et attachée</u> à la copie de ma carte d'identité et à ce formulaire dûment rempli. Les signatures sur ces 3 documents devant bien évidemment correspondre. Ces 3 documents doivent être légalisés par l'Autorité compétente de ma Commune de résidence.

IMPORTANT

Ce document doit être :

- 1. rempli par le demandeur lui-même et légalisé,
- 2. agrafé à une <u>copie</u> de bonne qualité de sa <u>carte d'identité légalisée</u>
- 3. et agrafé à la <u>lettre de motivation</u> <u>manuscrite</u> et <u>légalisée</u>.

Ces 3 documents, agrafés ensemble, doivent être légalisés ensemble par l'Autorité compétente de son lieu de résidence.

Signature:

Légalisation de la signature par l'Autorité compétente :

NB: Cette procuration est valable durant 1 an après la date de la légalisation.